

45140 INGRE

Ingré le 11 avril 2024

Monsieur,

Merci de prendre en considération les remarques et demandes qui ont été formulées oralement aux commissaires enquêteurs.

Bien que les parcelles occupées par les habitations du [redacted] ne soient pas a priori concernées par les modifications, nous souhaitons faire part de propositions quant à leur destination.

Elles sont en effet étiquetées « susceptibles de changer de destination », alors que nous pensons que les considérations environnementales nouvelles devraient induire la requalification de ce secteur en « zone d'habitation pérenne ».

Situées à l'entrée de la ville, ces habitations offrent un équilibre intéressant entre zone d'activité et zone d'habitation et illustrent l'évolution d'une activité rurale dans un environnement commercial.

La requalification de ce secteur en zone d'habitation pérenne que nous proposons permettrait également que la zone d'activité reste encadrée par une zone d'habitation et le mélange habitation/activités/verdure garderait à la ville son caractère humain.

Cordialement.

[redacted signature]